



Verband Schweizer

**Volksmusik**

Association suisse de la musique populaire  
Associazione svizzera della musica popolare  
Associazion svizra da la musica populara



EIDGENÖSSISCHER

**JODLER-VERBAND**

GEGRÜNDET 1910



EOV-SFO

EIDGENÖSSISCHER  
ORCHESTERVERBAND  
SOCIÉTÉ FÉDÉRALE  
DES ORCHESTRÉS



v m s verband musikschulen schweiz  
a s e m association suisse des écoles de musique  
a s s m associazione svizzera delle scuole di musica  
a s s m associazion svizra da las scolas da musica



jugendmusik.ch  
Schweizer Jugendmusikverband  
Association suisse des musiques de jeunes  
Associazione svizzera delle bande giovanili  
Uniuon svizra da musica da giuvenili



Schweizer Blasmusikverband  
Association suisse des musiques  
Associazione bandistica svizzera  
Uniuon svizra da musica



## Charte relative à la collaboration entre les écoles de musique et les associations musicales suisses

### Contexte

L'adoption, par le peuple et les cantons, du nouvel article 67 a de la Constitution a créé une base pour renforcer la formation musicale. La pratique musicale pendant ou après la scolarité et l'école de musique, par exemple au sein d'une société de musique, d'un orchestre ou d'un chœur, doit occuper une place centrale dans la vie de chacun.

Pour cette raison, des représentants des grandes associations du secteur amateur ont proposé à l'Association suisse des écoles de musique (ASEM) d'encourager la collaboration entre les écoles de musique suisses et les associations d'amateurs. L'ASEM, dans le cadre de son projet « Ecole de musique de demain » et en collaboration avec des représentants de ces associations, a donc élaboré une charte relative à l'encouragement de cette coopération hautement souhaitable.

### La collaboration comme idée directrice

Pour que la collaboration entre les associations musicales porte ses fruits, elle ne doit pas se limiter au niveau national, mais être déployée jusqu'aux institutions et sociétés locales par l'intermédiaire des associations cantonales. Le groupe de travail a inscrit dans la charte ce principe d'une collaboration verticale.

### Utiliser les plateformes nationales existantes

Le groupe de travail a constaté que les plateformes nationales existantes, dont en particulier la *Fête de la musique (CSM)* et le *Forum sur la formation musicale (ASEM)*, devaient être mises à profit pour renforcer les liens entre les associations à tous les niveaux.

### Mettre en réseau les plateformes des associations

Pour faire connaître réciproquement les offres des associations et encourager un renforcement de la collaboration, le groupe de travail propose de mettre en réseau les plateformes internet existantes des associations. Une possibilité serait d'indiquer dans une sous-page de chaque site les liens vers les autres associations musicales, en les combinant éventuellement avec un bref portrait de celles-ci.



Verband Schweizer

**Volksmusik**

Association suisse de la musique populaire  
Associazione svizzera della musica popolare  
Associazion svizra da la musica populara



EIDGENÖSSISCHER  
**JODLER-VERBAND**  
GEGRÜNDET 1910



EOV-SFO  
EIDGENÖSSISCHER  
ORCHESTERVERBAND  
SOCIETE FEDERALE  
DES ORCHESTRES



vms verband musikschulen schweiz  
asem association suisse des écoles de musique  
assm associazione svizzera delle scuole di musica  
assm associazion svizra da las scoles da musica



jugendmusik.ch  
Schweizer Jugendmusikverband  
Association suisse des musiques de jeunes  
Associazione svizzera delle bande giovanili  
Uniuin svizra da musica da giuvenils



Schweizer Blasmusikverband  
Association suisse des musiques  
Associazione bandistica svizzera  
Uniuin svizra da musica



## La charte

### Niveau national

Les associations musicales nationales connaissent réciproquement leurs offres, entretiennent des échanges réguliers et réalisent des projets en commun. Elles promeuvent l'idée de la collaboration auprès de leurs associations cantonales.

### Niveau cantonal

Les exemples donnés par les associations nationales en matière de collaboration sont repris à leur niveau par les associations cantonales. Ces dernières réalisent des projets cantonaux et peuvent compter pour cela sur le soutien de leur association nationale. Les associations cantonales sensibilisent de leur côté les sociétés et institutions communales du secteur musical aux possibilités d'activités communes.

### Niveau communal

Les directions et les collaborateurs des écoles de musique locales connaissent les institutions et les sociétés de musique de la commune de même que leurs offres, et réciproquement. Ils entretiennent des échanges et exploitent les synergies existantes dans le cadre de projets communs.

Bâle, janvier 2016

Les membres du groupe de travail et les associations qu'ils représentent :

Sigi Aulbach, Association suisse des musiques, Association suisse des musiques de jeunes  
Manuela Bernasconi, Association Suisse des Jodleurs  
Cipriano de Cardenas, Association Suisse de Musique populaire  
Liliane Hofer, Société fédérale des orchestres  
Claude-André Mani, Union suisse des chorales  
Martin Albrecht, Franz Grimm, délégués cantonaux de l'Association Suisse des écoles de Musique  
Letizia Walser, Comité Association suisse des écoles de musique